

**Discours Prononcé par son excellence le Ministre du travail, chargé de la
réforme de l'administration Monsieur ISMAN IBRAHIM ROBLEH**

Réunion régionale africaine virtuelle de l'OIT

Crise de Covid-19 en Afrique : Reconstruire en mieux

02 Juillet 2020

Excellence Madame la Directrice Régionale de l'OIT en Afrique;
Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres des pays membres de l'O.I.T ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Employeurs ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Travailleurs ;
Distingués délégués ;
Mesdames et Messieurs.

C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre part à cette réunion régionale virtuelle de l'OIT sur la crise de la Covid-19 en Afrique.

Je remercie l'OIT en la personne de la **Directrice Régionale Mme Cynthia et Monsieur Alexio Musindo, du bureau d'Addis Abeba**, et salue les représentants des travailleurs et des employeurs ici présents.

Chers collègues, la crise de COVID 19 a permis à la communauté internationale de prendre conscience de la nécessité d'intégrer la santé du citoyen comme priorité quel que soit le prix. En effet, telle que la crise financière il y a quelques années, cette crise sanitaire à la base, est cependant en train d'avoir des effets sociaux et économiques sans précédent.

Pour combattre la crise de l'épidémie du covid-19, les autorités ont procédé par étape pour protéger la population. La première étape a été la réponse sanitaire avec le confinement pour contenir la propagation de la pandémie conformément aux directives de l'OMS. Ensuite des mesures ont été prises pour limiter les effets économiques et sociaux de l'arrêt de l'appareil économique des pays.

A cette occasion, je voudrais déclinier ici les mesures les plus emblématiques adoptées par mon Gouvernement :

- La législation du travail a été adaptée au nouveau contexte grâce à un dialogue social structurant. Ainsi, un régime dérogatoire des relations de travail a été mis en place par **décret n°2020-063/MTRA du 23 Mars 2020** qui régit le

marché du travail pendant la période de la pandémie. Ce décret propose des mesures exceptionnelles, pour protéger les contrats de travail, en adoptant des mesures de travail alternatives (congrés payés, télétravail, travail partiel etc...);

- un nouvel **arrêté 2020-049/PR/MTRA du 29 Avril 2020** relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice aux salariés et de l'allocation aux entreprises durant la pandémie, a été pris pour sauver les emplois dans les entreprises du secteur privé touché par la crise du covid19.

Les mêmes mesures ont été appliquées par la plupart des pays pour donner une réponse à la crise du Covid-19 sur la base du cadre stratégique de l'OIT. Cette stratégie est alignée sur le programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Déclaration du Centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail et la déclaration d'Abidjan, adoptée par la 14^{ème} réunion régionale africaine de l'OIT.

La prochaine étape, est donc la relance socioéconomique qui met nos économies sur le chemin du changement durable, du développement économique et qui positionne l'être humain au centre des préoccupations sociales, économiques et politiques. Ceci m'amène à m'appesantir un peu sur l'économie informelle en Afrique et ce que la crise nous a appris. Je voudrais ainsi camper le débat et compléter ce que la Directrice Cynthia, vient de nous présenter.

Chers collègues, la formalisation de l'économie informelle n'est pas une fin en soi, c'est qu'une étape importante pour promouvoir le travail décent pour tous. Cette formalisation constitue cependant une des préoccupations majeures de l'Afrique, exacerbées par la Pandémie du COVID 19 qui a eu un impact sans précédent sur les travailleurs et entreprises de l'économie informelle. Malgré la croissance soutenue dans la majorité des pays africains, depuis des décennies, l'économie informelle reste forte (plus de 90% de la force de travail) et croissante.

C'est dire que nos économies en Afrique croissent de façon non inclusive, croissent sans créer de l'emploi décent et formels ; croissent sans bénéficier à tous !

Chers participants, le premier défi de la formalisation à mon avis, c'est donc de gagner le combat de la création d'emplois formels, salariaux ou auto emplois, par la transformation structurelle, le développement des compétences, l'inclusion de toutes les couches de la force de travail... En somme, placer l'emploi et un emploi productif et décent au cœur de nos politiques de développement en Afrique. Chers participants, mettre les conditions qu'il faut, pour permettre à notre force de travail qui le souhaite de travailler dignement, est la condition pour le développement de tout homme ou femme africain et de sa famille.

Ceci m'amène à mon deuxième point, la qualité de l'emploi. En effet la crise du COVID 19 a mis en exergue les déficits criards de travail décent (donc manquement en termes de qualité de l'emploi) auxquels les emplois et les entreprises dans l'économie informelle font face. Certes l'économie informelle est très présente en Afrique (d'aucuns diraient même qu'elle est la norme !) représente aussi un système alternatif pour l'obtention d'un revenu, mais elle est sans régulation ni protection offrant pour la plupart des conditions de travail précaires, au jour le jour, de subsistance même. Les acteurs de l'informel n'ont pas accès à la protection sociale, ne paient pas les impôts ne profitent pas de prestations sociales et ne peuvent pas pour la plupart prétendre aux droits du travail. Les relations professionnelles qui s'y exercent sont souvent déséquilibrées : abus de pouvoir, discrimination, excès de temps de travail, santé et sécurité au travail à risque, absence de représentation syndicale ou représentation non reconnue, faible sécurité de l'emploi, etc. Certes, il existe aussi des détériorations de la qualité de l'emploi dans l'économie formelle (dont la taille est très petite en Afrique), mais ces déficits sont encore plus saillants dans l'économie informelle.

Notre défi en tant que pays africains et bien donc d'amener la plus grande proportion de l'économie informelle à migrer vers un emploi et une entreprise décentes à travers un processus de formalisation qui allient quantité et qualité de l'emploi.

Chers compatriotes africains, nous nous devons de relever ce défi et à apporter les réponses adéquates, pour préserver la population concernée par l'économie informelle en adoptant une approche intégrée telles que préconisé par la Recommandation 204, que nous, mandants de l'OIT avons adopté en 2015.

J'ajoute aux prescriptions de cette R204, que l'économie informelle devrait faire l'objet d'une politique coordonnée à l'échelle régionale. Nous devons commencer à percevoir, sans verser dans l'idéalisme, que l'économie informelle en Afrique de par sa résilience, son sens de l'innovation, de par les secteurs vitaux concernes et les acteurs qui travaillent (femmes, ruraux jeunes). En effet nous tenons la, à travers les travailleurs et entreprises de l'économie informelle, un atout important de sortie de crise pour un développement durable inclusif. Mais il faut les associer à ce processus.

Chers participants, je voudrais dire, dans une perspective de relance économique après COVID 19, les propositions de leviers de la promotion de la formalisation qui consisteraient à :

- Avoir une bonne maitrise de cette économie, à travers des statistiques régulières qui permettent de mieux comprendre cette économie. Les données font défaut dans presque tous les pays de l'Afrique et il est temps de s'y atteler sérieusement à travers des initiatives nationales, mais aussi régionales (un observatoire régional de l'Economie informelle). La difficulté dans la collecte des données et le manque de maitrise du cadre conceptuel ne devraient pas nous arrêter mais nous pousser à trouver des solutions innovantes...
- Nous devons absolument étendre la protection sociale à tous les travailleurs. Nos cadres de protection sociales doivent être renforcés et inclure les travailleurs de l'informel à travers plusieurs systèmes inclusifs, contributifs et non contributifs qui coexistent et se fertilisent. L'idée que les travailleurs et

entreprises de l'informelle ne peuvent pas cotiser ou que les couts de transactions pour les inclure, sont trop élevés ne devraient pas nous arrêter.

Nous devons trouver des solutions pour :

- renforcer le cadre réglementaire des activités économiques et appuyer la productivité des entreprises, car la formalisation et de l'emploi et des entreprises a un cout que seul un emploi productif et une entreprise productive peut absorber.
- proposer des mesures d'incitations fiscales et de flexibilisation du cadre juridique de la création d'entreprise pour faciliter l'intégration de cette franche de population concernée par l'économie informelle qui regroupe majoritairement des petites, moyennes entreprises. .Même si cela ne devrait pas être l'objectif premier (ou seul objectif) d'une politique de formalisation, promouvoir la croissance et la productivité des entreprises informelles - dont l'identification et l'assujettissement à l'impôt - permettrait d'assurer la stabilité des finances publiques. A Djibouti, la création du guichet unique a permis la la simplification des démarches administratives et des procédures de création d'entreprises. Une approche intégrée implique aussi la promotion d'une politique d'incitations ciblant des unités de production en leur proposant des taux de cotisation abordables avec la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) afin que la formalisation des entreprises s'accompagne de celle de travailleurs.

Chers collègues, si l'économie informelle est un choix délibéré, dans certains cas, à cause des avantages qu'elle offre, nous nous devons d'être fermes et de cibler ces entreprises afin de les amener à souscrire à leurs obligations fiscales et sociales

Enfin, il faut créer un environnement propice à une meilleure condition de vie des citoyens pour répondre aux besoins des classes sociales les plus vulnérables.

En somme, il est impératif pour les Pays d'Afrique, quel que soit leur niveau de développement de mettre en place ces réformes à l'égard de l'économie informelle

pour accélérer notre développement économique et faire baisser la pauvreté dans le continent

Chers collègues africains, nous nous devons aussi d'apprendre les uns des autres. Il y a beaucoup d'initiatives prometteuses dans nos pays que nous devons adapter avec l'aide de nos partenaires techniques et financiers.

Pour conclure, chers participants, Il est communément admis que l'économie informelle dans son ensemble et les entreprises du secteur informel en particulier peuvent être un levier essentiel de lutte contre la précarité, le chômage et le sous-emploi mais encore faut-il parvenir à les préserver de cette crise sanitaire, économique et sociale associée au Covid-19 et à en limiter les conséquences négatives immédiates, à moyen et long terme.

Il faut clairement opter pour la relance et la résilience face aux effets dévastateurs du covid 19 en créant les conditions de promotion nécessaires de sorte que les micro-entreprises tenant des unités de production non déclarées et non réglementées s'acquittent de leurs obligations sociales vis-à-vis des travailleurs, pour valoriser la meilleure richesse que nous avons en Afrique à savoir le capital humain.

Et dans cette optique, il faudra renforcer le dialogue social , la négociation collective et les institutions aux relations professionnelles pour faire adhérer à la majorité des acteurs de l'informel au changement de paradigme et passer au plein emploi productif et au travail décent pour tous. C'est un élément fondamental du nouveau contrat social qui est à la base de la nouvelle normalité que le Covid-19 nous oblige à créer.

C'est le moment de prendre des décisions courageuses, innovantes qui font la différence et qui mettent nos concitoyens Africains au cœur de nos préoccupations de développement. C'est le pari que nous avons pris à Djibouti.

Je vous remercie pour votre attention.